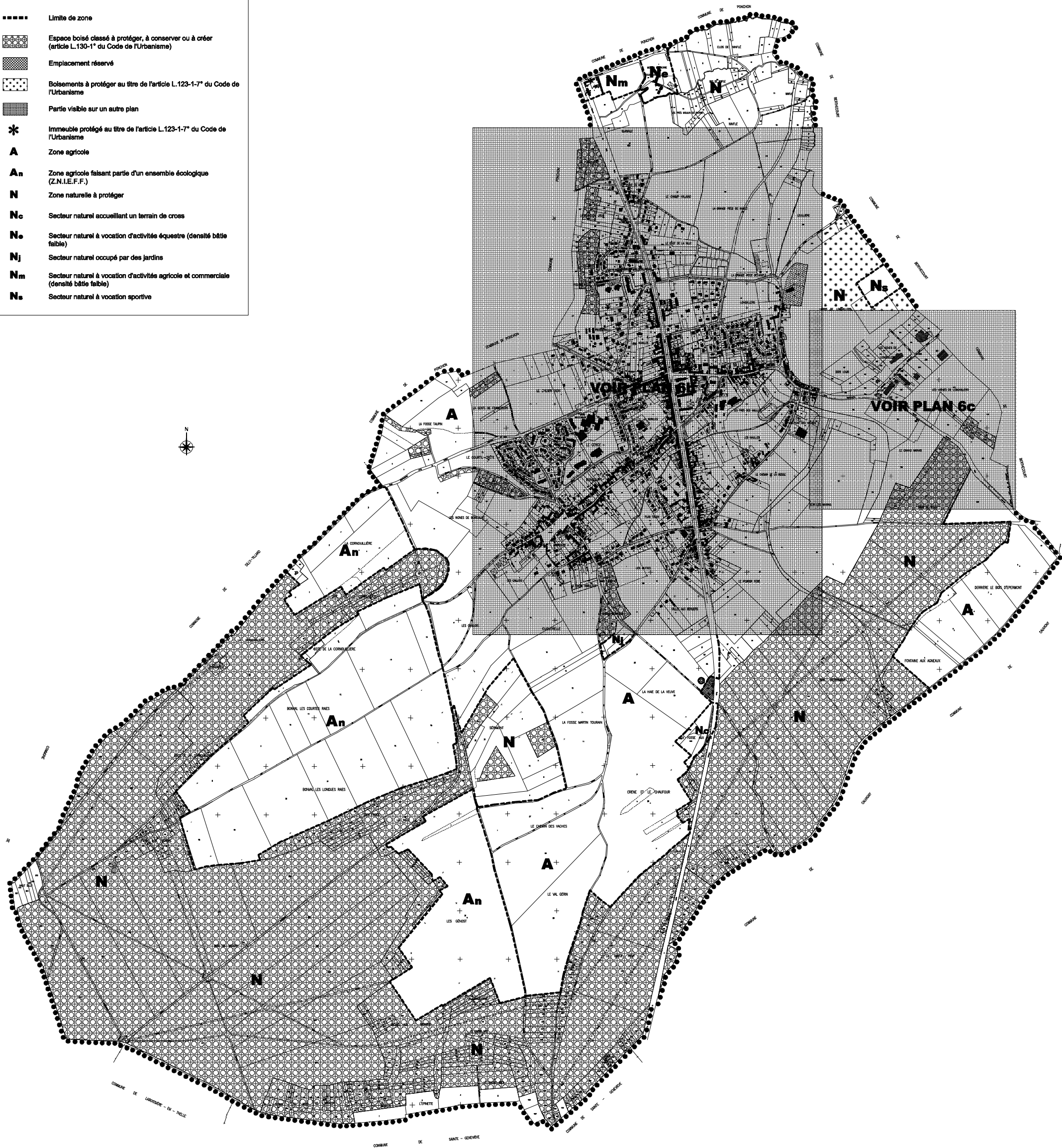


LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- [Pattern] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer (article L.130-1° du Code de l'Urbanisme)
- [Pattern] Emplacement réservé
- [Pattern] Boisements à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- [Pattern] Partie visible sur un autre plan
- * Immeuble protégé au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- A Zone agricole
- An Zone agricole faisant partie d'un ensemble écologique (Z.N.I.E.F.F.)
- N Zone naturelle à protéger
- Nc Secteur naturel accueillant un terrain de cross
- No Secteur naturel à vocation d'activités équestre (densité bâtie faible)
- Nj Secteur naturel occupé par des jardins
- Nm Secteur naturel à vocation d'activités agricole et commerciale (densité bâtie faible)
- Ns Secteur naturel à vocation sportive



URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
65, rue de Troy - BP 401 - 65004 BETHUNE CEDEX
Téléphone : 03.20.46.17.27
Fax : 03.20.46.24.25

Commune de

NOAILLES

PLAN LOCAL
D'URBANISME

APPROBATION
Adossée au dossier en date du :

6a

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Territoire communal

Echelle : 1/5000e